

IX. Conclusion

En conclusion, le Comité espère que les résultats de ces délibérations sur le Livre vert, le *Supplément technique* et le rapport Wyman permettront au gouvernement d'accélérer la révision des lois concernant l'assurance-dépôts, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurances. Parce qu'il tient à ce que les lois régissant tous les secteurs de la finance soient équitables et adaptées aux méthodes modernes en matière de commerce et de finances, le Comité souscrit au Livre vert et recommande :

134. Que toutes les lois fédérales régissant les institutions financières soient revues et révisées une fois par décennie.

Il espère également que sa recommandation concernant la création d'une Agence nationale d'administration financière facilitera l'harmonisation des réglementations fédérales et provinciales, améliorera le régime actuel de réglementation et de surveillance, et renforcera les normes de prudence. De l'avis du Comité, cet ensemble de recommandations restaurera la confiance dans le système financier du Canada et contribuera à sa stabilité, accroîtra la compétitivité des institutions financières canadiennes sur la scène internationale et protégera davantage tous les consommateurs canadiens.

Par conséquent, le Comité implore le gouvernement de procéder le plus rapidement possible à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le présent rapport. S'il n'agit pas promptement en cette période de changements rapides et d'instabilité, il ne ferait qu'accroître l'incertitude dans laquelle se trouvent les services financiers et les consommateurs. Un examen exhaustif des lois concernant les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurances s'impose et ne saurait être retardé du fait des récentes faillites. Comme l'a déjà mentionné le Comité dans l'introduction du présent rapport, les objectifs de déréglementation et de réglementation ne s'excluent pas mutuellement. C'est dès maintenant qu'il faut agir. Ne pas le faire équivaldrait à un aveu d'irresponsabilité.